



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2023-10-12

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PROVENCE
ALPES COTE D'AZUR POUR L'AMENAGEMENT DU PARC NATURE ET
LOISIRS DES MARRES**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de Sisteron a réalisé en 2018 la modernisation de son plan d'eau et a entrepris parallèlement, l'aménagement du parc nature et loisirs des Marres. Les 5 hectares du site ont été équipés de cheminements piétons, d'installations sportives, de mobilier de détente, de jeux pour enfants et d'un parcours culturel. Les tranches de travaux à venir concernent le réaménagement de l'entrée Nord et celui de l'entrée Sud-Ouest. Ce dernier est lié à la construction du futur pôle culturel « Nouvel Alcazar » qui sera construit à proximité. Ainsi, le réaménagement de l'entrée Sud-Ouest est une priorité qui doit être pensée en lien avec l'Alcazar.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron entend poursuivre les aménagements du parc nature et loisirs des Marres afin d'en faire un lieu de détente, végétalisé et paysagé avec des équipements de qualité, à proximité du cœur de ville ;

CONSIDERANT que Le projet a été inscrit au contrat « Nos Territoires d'Abord » du Sisteronais-Buëch.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, une aide financière d'un montant de 130 000€ correspondant à 20% du montant total estimé de l'opération, dans le cadre de « Nos Territoires d'Abord ».

ARTICLE 2 : Pan de financement

Montant Commune	Montant Région	TOTAL
520 000€ HT	130 000€ HT	650 000€
80%	20%	100%

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 23 octobre 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 23/10/2023 à 15h30

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20231023-2023_10_120